

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410
Ottawa (ON) K1S 3J4
Téléphone : 877 779-5559

Rapport public initial

Date d'émission du rapport : 15 juillet 2024

Numéro d'inspection : 2024-1010-0002

Type d'inspection :

Plainte

Titulaire de permis : ManorCare Partners II

Foyer de soins de longue durée et ville : Friendly Manor Nursing Home,
Deseronto

Inspectrice principale

Wendy Brown (602)

Signature numérique de l'inspectrice



Autres inspectrices / autres inspecteurs

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 11, 12 et 15 juillet 2024

L'inspection concernait :

- Registre n° 00120163 – Plainte concernant la gestion et les soins après une chute.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections
Prévention et gestion des chutes

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410
Ottawa (ON) K1S 3J4
Téléphone : 877 779-5559

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de soins

Problème de conformité n° 001 Avis écrit en vertu de la disposition 1 du paragraphe 154 (1) de la *LRSLD* (2021).

Non-respect : de l'alinéa 6 (1) c) de la *LRSLD* (2021)

Programme de soins

Paragraphe 6 (1) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que soit adopté, pour chaque résident, un programme de soins écrit qui établit ce qui suit :

c) des directives claires à l'égard du personnel et des autres personnes qui fournissent des soins directs au résident;

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le programme de soins écrit en ce qui concerne la toilette d'une personne résidente établisse des directives claires à l'intention du personnel et des autres personnes qui fournissent des soins directs à cette personne.

Sources : Notes d'évolution de la personne résidente, programme de soins, outil d'évaluation du risque de chutes, observations de la chambre à coucher et de la salle de bains de la personne résidente, et entretien avec une infirmière auxiliaire, une infirmière auxiliaire autorisée et des personnes préposées aux services de soutien personnel.

[602]